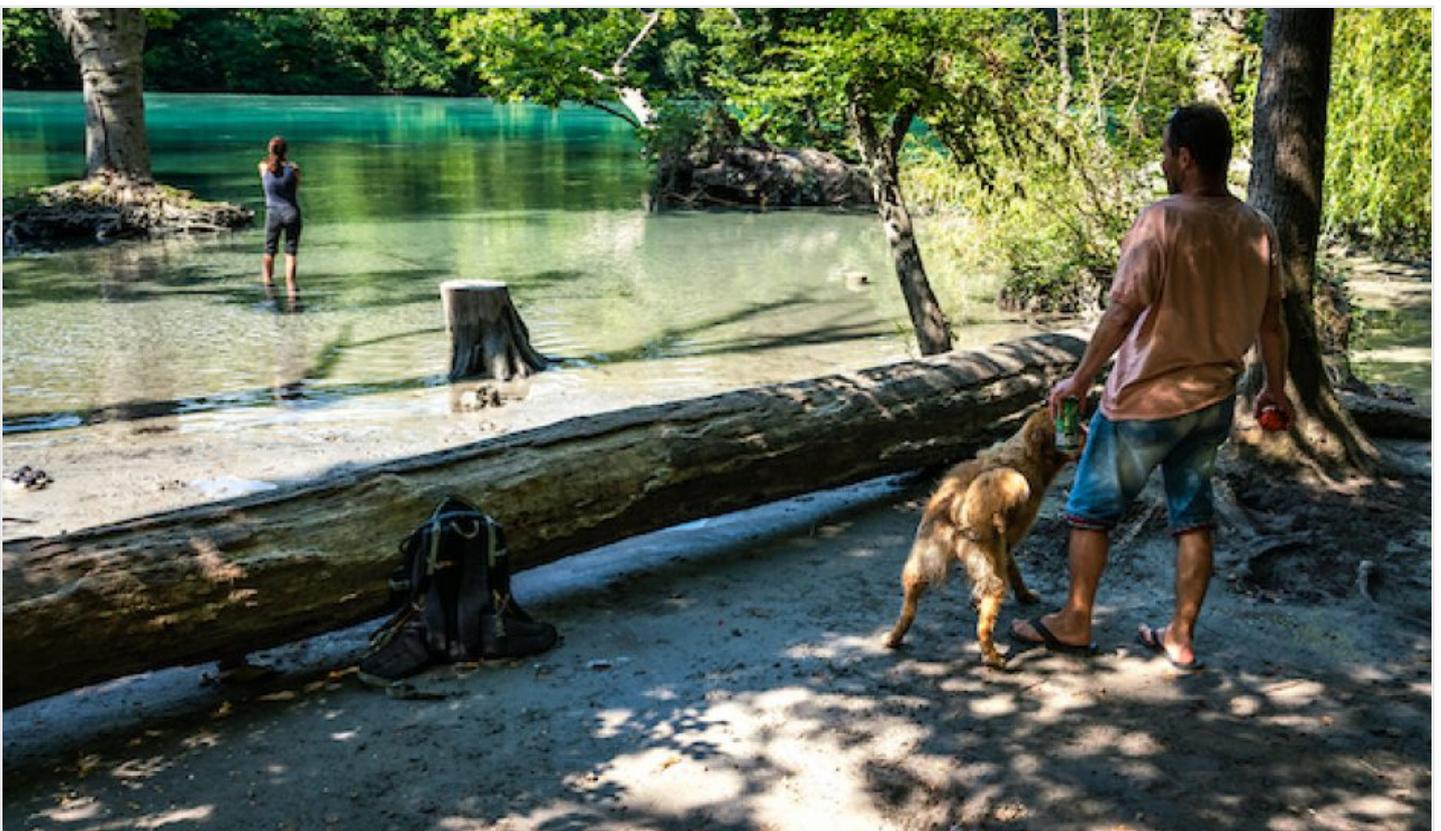


GENÈVE

Rives du Rhône victimes de leur succès

A Genève, la fréquentation en hausse des berges du fleuve met à mal la biodiversité. Les autorités, devant l'envergure du problème, parent au plus urgent.

LUNDI 27 JUILLET 2020 MAUDE JAQUET

La rive droite, contrairement à son homologue en vis-à-vis, est une zone forestière dans laquelle s'appliquent des règles de préservation de la biodiversité. JPDS

BIODIVERSITÉ Le Rhône fait rive comble depuis des semaines. Un accès au fleuve apprécié des Genevois, d'autant plus par ceux pour qui les vacances au bord de la mer sont tombées à l'eau. On s'y rassemble pour des pic-nics, des barbecues, des soirées bruyantes qui durent parfois jusqu'au petit matin. Un quotidien festif qui tend à faire oublier que la rive droite, contrairement à son homologue en vis-à-vis, est une zone forestière dans laquelle s'appliquent des règles de préservation de la biodiversité. Ici, aucun feu autorisé, des chiens qui doivent rester sous contrôle, et l'obligation de repartir avec ses déchets. Des consignes souvent ignorées des usagers. En résultent des amoncellements de détritrus et de déjections – humaines y compris – qui désolent certains citoyens. Las de ne pas être entendus depuis plusieurs années, ils se sont constitués en association et espèrent faire regagner à ce biotope ses lettres de noblesse.

Statut mal défini

«Le problème de sauvegarde de la biodiversité à l'embouchure du Nant-Cayla n'est pas nouveau. Mais avec la fréquentation qui augmente chaque année, il s'amplifie», regrette Alice Gasparini, membre du comité de l'association Rhônature. «Ce que nous voulons, c'est que cet endroit redevienne un lieu agréable où les Genevois pourraient venir se rafraîchir tout en respectant la nature. C'est un lieu protégé et qui doit rester sauvage.»

La réalité est plus complexe. Le lieu dit Sous-Cayla, situé en aval du viaduc de la Jonction, fait en effet partie de la réserve d'oiseaux d'eau d'importance internationale (OROEM), au même titre que l'ensemble des berges du Rhône entre ledit viaduc et le barrage de Verbois. Mieux, il a fait l'objet entre 2003 et 2008 d'un projet de compensation environnementale mené par les SIG, dans le cadre du renouvellement de la concession du barrage de Verbois. La roselière mise en place sert de lieu de reproduction aux oiseaux, aux poissons et aux batraciens. Mais depuis 2008, les SIG n'ont effectué aucun travail d'entretien important ici, au grand dam des membres de Rhônature.



Rive droite du Rhône en aval du viaduc de la Jonction. JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

La barrière en bois décrépie qui sépare la roselière du sentier n'arrête plus les badauds depuis longtemps. La faute à une signalétique inexistante, et pour cause: la zone n'est pas à proprement parler interdite aux visiteurs humains. «La barrière n'est qu'un vestige destiné à protéger les jeunes plantations», explique Fabio Heer, responsable des projets de gestion environnementale aux SIG. Elle aurait dû être enlevée une fois la végétation arrivée à maturité, comme le prévoit la loi sur les milieux forestiers qui assure le libre accès des piétons.

«Le statut de réserve naturelle n'existe pas à proprement parler à cet endroit», clarifie Bertrand von Arx, directeur de la biodiversité à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature. «A l'époque où ce lieu a été retenu pour un projet de renaturalisation, c'est sa situation près de l'embouchure d'un cours d'eau et à l'écart des sentiers entretenus qui en faisait son intérêt. Aujourd'hui, le site a été réaménagé, et la fréquentation des usagers a drastiquement augmenté. Nous estimons qu'il n'y a plus d'enjeu prioritaire à Sous-Cayla en termes de biodiversité.»

Un constat qui sonne comme un abandon. Bertrand von Arx s'en défend, estimant qu'il s'agit avant tout de «priorités». «On ne peut pas être partout, tout le temps. Si l'on tolère certains comportements sur cette portion du Rhône, de fait très exposée par sa situation urbaine, c'est aussi pour éviter que cette fréquentation n'atteigne des zones plus sensibles. Pour les petites embarcations et les paddles qui descendent le Rhône à la belle saison, la période délicate est la fin du printemps lors de la période de reproduction. Mais dans tous les cas, il faut éviter les lieux jusque-là préservés car inaccessibles, et le cas échéant s'abstenir d'y installer des barbecues ou des hauts-parleurs.»

Perspectives d'avenir

Une table ronde réunissant le canton, la Ville et les SIG est prévu pour la fin de l'été. Consciente de l'urgence, la municipalité, dont le Service des espaces verts assure l'entretien quotidien de cette berge, a d'ores et déjà pris des mesures. La fréquence des ramassages a été augmentée, des toilettes installées au Prieuré St-Jean et des jeunes patrouillent désormais pour assurer la sensibilisation et la distribution de sacs poubelles aux occupants du lieu. La signalétique a également été renforcée: aux panneaux provisoires posés dans la hâte mi-juillet succéderont cette semaine des installations définitives, rappelant aux estivants les règles d'usage du lieu. «Pour l'instant, nous sommes encore dans une phase d'explication et de sensibilisation», précise Alfonso Gomez, conseiller administratif chargé de l'Environnement. «Passer à une phase de répression, si nécessaire, ne se fera que dans un second temps. Il faudra clarifier l'interprétation de la loi pour savoir si la police peut infliger des contraventions en zone forêt.»

